



PADEM

Baisser les IFT et le glyphosate en Agriculture de Conservation des sols

Baisser les IFT et le glyphosate en Agriculture de Conservation des sols est le défi que s'est lancé un groupe de dix exploitations du secteur Est de la Moselle, tous adeptes de l'Agriculture de Conservation des Sols (ACS). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du réseau des « Fermes 30.000 » (Plan Ecophyto 2) qui est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour une durée de 3 ans. L'animation et le suivi technique sont assurés par Denis Giessinger, conseiller en agronomie à la Chambre d'agriculture de la Moselle, spécialisé en ACS.

Les objectifs chiffrés du groupe PADEM* reposent sur deux niveaux :

- Réduire les IFT progressivement sur 3 ans pour atteindre - 30 % en 2022, tant pour les herbicides que pour les autres produits dits « hors herbicides », à partir des références Moselle

- réduire le volume de glyphosate utilisé de 50 % en 3 ans.

Denis Giessinger : « Ces objec-

tifs sont ambitieux, notamment pour le glyphosate. En ACS on travaille beaucoup avec les couverts végétaux, que ce soit en intercultures, en plantes compagnes ou en couverts semi-permanents. Le glyphosate est un herbicide total qui permet de maîtriser facilement la destruction des couverts quand c'est nécessaire, ainsi que la maîtrise des adventices présentes dans ces couverts, sans tra-

vailler le sol, permettant ainsi la semis direct dans de bonnes conditions. Pour éviter ou réduire le glyphosate, nous testons donc toute une panoplie de solutions alternatives : désherbage mécanique, espèces gélives, roulage sur gel, alternatives chimiques et solutions agronomiques (choix des cultures, successions culturales, couverts étouffants...).

Résultats en 2020

Les premiers résultats obtenus en 2020 sont encourageants avec une réduction de 19 % du volume de glyphosate et 21 % en surface, par rapport à l'année de référence 2019.

En ce qui concerne les IFTs les objectifs sont largement atteints : - IFT herbicides (voir graphique) : 1.21 en moyenne pour le groupe pour un objectif de 1.44 bien que 3 exploitations n'y soient pas arrivées

- IFT Hors Herbicides : moyenne de 1.50 pour un objectif de 2.4. L'objectif final à 3 ans est même déjà atteint. Toutes les exploitations ont atteint l'objectif 2020, même celles qui étaient au-delà



Le groupe PADEM se retrouve à l'occasion de tours de plaine, l'occasion d'échanges enrichissants.

en 2019.

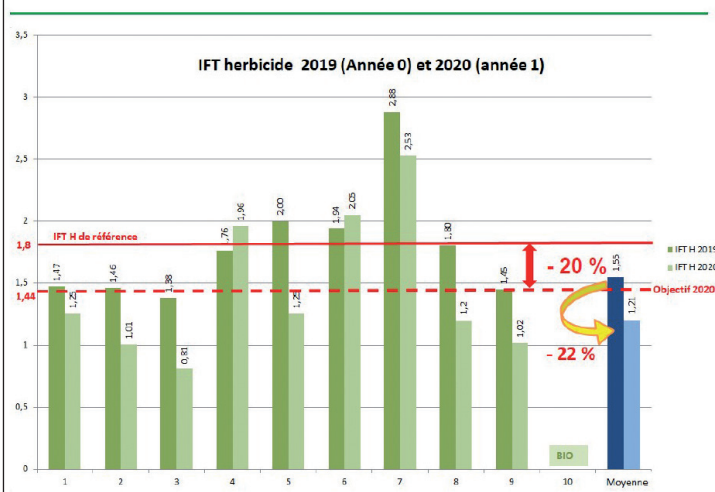
Pour Laurent Pierre, exploitant à Lixheim, en ACS depuis 10 ans, le groupe PADEM va bien au-delà des objectifs chiffrés : « Nous nous retrouvons régulièrement sur le terrain à l'occasion des tours de plaines organisés tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour partager nos expériences, réussites et échecs. Ces échanges sont encourageants et permettent à chaque membre du groupe de progresser dans les techniques particulières de l'ACS. Nous ne sommes

pas dans des terroirs à forts potentiels et la plupart d'entre nous ont un atelier d'élevage. Réduire nos charges d'intrants ; sécuriser nos besoins fourragers ; trouver des solutions pour contourner les stress climatiques ; nos pistes de réflexion ne manquent pas ! ».

* PADEM : Pour une Agriculture Durable dans l'Est Mosellan

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél. 03 87 66 04 47
denis.giessinger@moselle.chambagri.fr

Les résultats 2020 : IFT Herbicide



Gérer ses investissements en amont pour mieux transmettre

Une transmission d'exploitation nécessite, de la part du chef d'exploitation, une réflexion globale très en amont, notamment sur la gestion des investissements qu'il réalise, dans les 5 à 10 ans avant sa sortie effective.

En effet, anticiper sa transmission, c'est en partie « maintenir un potentiel transmissible ». C'est-à-dire, concrètement, intégrer l'idée d'une transmission dans sa stratégie d'entreprise. Cela passe par différents points.

Le maintien de la rentabilité économique de son exploitation

L'exploitation sera d'autant plus attractive qu'elle sera rentable. Le repreneur sera naturellement sensible à la viabilité économique « immédiate » de l'exploitation puisqu'il s'engage financièrement pour l'acquiescer. Le cédant, en fin de carrière, pourrait être tenté de simplifier son assolement ou de diminuer son cheptel pour alléger sa charge de travail. Attention : toute décision de la sorte pourrait être contraire à cet objectif de maintien de rentabilité.

Une rationalisation des investissements réalisés

Rien ne sert de sur-investir. Il s'agit de rester cohérent avec les besoins de l'exploitation. La logique de renouvellement régulier du parc matériel, en lien avec les problématiques fiscales d'amortissement du matériel, doit être revue. En outre, investir beaucoup et peu de temps avant sa transmission augmente le coût de la transmissibilité de la structure. Or, le repreneur ne prendra pas forcément les mêmes orientations technico-économiques et n'aura donc pas forcément les mêmes besoins matériels. Inversement, il est important de maintenir son outil en état et, ainsi, de conserver l'attractivité de son exploitation.

La sécurisation de l'installation du repreneur

Elle passe notamment par la maîtrise du foncier. Réussir à rendre sa surface exploitée accessible à son repreneur est également en lien avec la gestion des investissements avant transmission. Les besoins



Maintenir sa rentabilité est important pour une meilleure transmission de son exploitation.

matériels et la viabilité de projet de reprise peuvent en effet être très variables selon la surface transmise.

Anticiper ses réflexions est un impératif pour transmettre le plus sereinement et efficacement possible son exploitation. Le PIT est la disposition des futurs cédants pour échanger à ce sujet.

Le Point Info Transmission, pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation

agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper !

Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point

Info Transmission.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ 5 ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission
PIT Moselle, Laurent SOUCAT
03 87 66 12 93
Pit57@moselle.chambagri.fr

Comité de rédaction du 26/02/21 : X. Lerond, Président ; M. Cordel, Vice-Présidente ; E. Berton, Directeur ; C. Marconnet, C. Rettel, M. Morhain, D. Giessinger, L. Soucat, I. Berger.